

DECRET N°2011-820 du 30 décembre 2011

Chargeant Madame **Adidjatou Alayi MATHYS**,
Ministre de l'Economie et des Finances, du
Lundi 28 novembre 2011 jusqu'à son retour,
de l'intérim de Monsieur **Marcel Alain de
SOUZA**, Ministre du Développement, de
l'Analyse Economique et de la Prospective

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

VU La Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;

VU La Proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;

VU Le Décret n° 2011-500 du 11 juillet 2011, portant composition du Gouvernement,

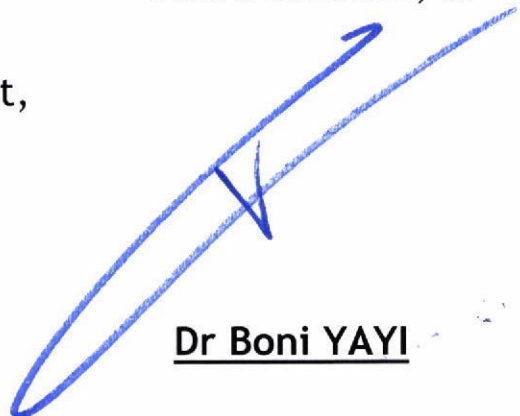
D E C R E T E

Article 1^{er} : Pendant l'absence de Monsieur **Marcel A. de SOUZA**, Ministre du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective, son intérim sera assuré par **Madame Adidjatou A. MATHYS**, Ministre de l'Economie et des Finances, pour compter du lundi 28 novembre 2011 jusqu'à son retour.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 30 dec 2011

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Dr Boni YAYI